

Pratiques en Santé Mentale

Ex Revue Pratique de Psychologie de la Vie Sociale et d'Hygiène Mentale

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

COMITÉ ÉDITORIAL

Les propositions d'articles sont soumises au Comité Éditorial.

Il est le garant de la qualité des publications et peut refuser certains textes, en particulier lorsque les règles éditoriales n'ont pas été respectées.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Les articles originaux, rédigés en langue française, sont à adresser au Rédacteur en Chef de la Revue par email : contact@santementalefrance.fr.

Afin de s'informer sur les textes qui auraient déjà traité de sujets comparables en langue française, les auteurs sont invités à se référer à la base de données d'Ascodocpsy intitulée : santé-psy.

Dès réception, deux exemplaires seront adressés l'un au rédacteur de la revue, l'autre à l'un des membres du Comité Éditorial, coordinateur du numéro.

Des changements peuvent être demandés par le coordinateur tant sur la forme que le fond de l'article. La mouture définitive ayant fait l'objet d'un accord entre l'auteur et le coordinateur, le bon à tirer est envoyé à l'auteur pour accord définitif à renvoyer sous 48 heures. Des délais et des normes typographiques ayant été donnés aux auteurs, le rédacteur en chef peut refuser de publier un article qui serait arrivé trop tard ou ne suivrait pas les consignes typographiques.

Le Comité de rédaction se réserve le droit d'accepter ou non les textes qui lui sont envoyés.

Le rédacteur en chef est seul juge en cas de litige.

PRÉSENTATION

Texte : dactylographié, en corps 12, il ne doit pas dépasser **4 à 8 feuilles** (21x29,7) à raison de **25 lignes par page (double interligne) et 60 signes par ligne** au maximum.

Ils doivent commencer par une introduction et se terminer par une conclusion.

Titre : doit être bref (4 mots environ), court, explicatif, facile à répertorier dans les index, éventuellement suivi d'un sous-titre succinct.

Le nom du (des) auteur(s), sera écrit en majuscules, précédé du (des) prénom(s), en minuscules en dehors des initiales.

L'adresse de l'auteur où seront expédiés deux exemplaires de la revue à titre de justificatifs devra apparaître.

Résumé : Le texte sera obligatoirement précédé d'un résumé d'une dizaine de lignes (900 signes espaces compris)

Mots-clés : ne seront retenus que les mots-clés faisant partie du thesaurus Ascodocpsy. Ceux-ci pourront être proposés par la rédaction.

Graphiques, illustrations et tableaux : leur nombre doit être limité. Ils doivent être numérotés (en chiffres arabes pour les graphiques, en chiffres romains pour les tableaux) et correspondre à un appel précis dans le texte.

Bibliographie : elle doit être classée par ordre alphabétique d'auteur, numérotée et dactylographiée, en double interligne, sur une page séparée. Il ne sera fait mention que des références appelées dans le texte ou dans les tableaux ou figures.

Le nombre maximum de références est de 30.

Elle doit être conforme aux normes internationales :

- *Pour un article* :

- nom des auteurs, suivi des initiales des prénoms en majuscules,
 - titre intégral dans la langue de publication,
 - titre de la revue (abrégé selon les normes internationales) en italique,
 - année de parution, éventuellement, série,
 - volume,
 - numéros des premières et dernières pages.
- *Pour un livre :*
 - nom des auteurs, suivi des initiales des prénoms en majuscules,
 - titre intégral dans la langue de publication en italique,
 - ville
 - nom de l'éditeur,
 - année de parution,

La présentation typographique et l'éventuel rajout de sous-titres seront du ressort du secrétariat de rédaction et fonction de la charte graphique de la revue.

Abréviations, sigles, unités de mesures : pour les unités de mesure et les sigles, elles doivent être conformes aux normes internationales.

Pour les noms, l'abréviation doit être indiquée dès son premier emploi, entre parenthèses. Si le nombre d'abréviations est important, leur signification doit être fournie sur une page séparée.

Notes de bas de page : elles doivent être limitées. Elles seront désignées uniquement par des lettres, sans se répéter d'une page à l'autre, et doivent correspondre à un appel précis dans le texte.

Pour la **CORRECTION** des épreuves, le nom de la personne à laquelle elles seront adressées doit être clairement indiqué en haut de la première page de l'article. Les corrections se limitent à la composition et à l'orthographe. Aucune modification du texte original ne peut être admise une fois l'article accepté. La correction des épreuves doit être retournée sous 48 heures avec le « bon à tirer » et le formulaire de cession de droits. Passé ce délai, le texte sera considéré comme accepté par l'auteur.

Obligations légales

Les manuscrits originaux ne doivent pas avoir fait l'objet d'une publication antérieure, ni être en cours de publication dans une autre revue.

Les opinions exprimées dans l'article ou reproduites dans les analyses n'engagent, sur le plan scientifique, que leurs auteurs. Seuls les titres, chapeaux et surtitres peuvent être en partie rédigés par la rédaction.

Dès lors que l'article est publié, l'auteur est réputé avoir transféré ses droits à l'éditeur à qui devront être adressées les demandes de reproduction.

Deux numéros de la revue seront envoyés à l'auteur principal à titre de justificatif.

Les droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés sont réservés pour tous pays.

Toute correspondance et article devront être adressés à :

Fédération Santé Mentale France
31, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS
Tél. : 01.45.96.06.36. ● Fax : 01.45.96.06.05.
E-mail : contact@santementalefrance.fr
Internet : www.santementalefrance.fr